Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212202840-20260217-2026_02_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINT-CONNAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026

Nombres de membres : 10 Nombres de présents : 10
L'an deux mil vingt-six, le 17 février à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Yves PHILIPPE, maire

Présents : PHILIPPE Jean-Yves, LE GUENNIC Yannick, SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, HILLION Anthony, HUBY Amélie, LE BARS Michel, LUCAS Gwenn, LE FOLL Michel

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LE GUENNIC Yannick

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 10 février 2026

2026-02-03 : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Départemental soutient l'action des missions locales et consacre un effort important au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes et demande aux Collectivités locales une participation chaque année à hauteur de 0.35 à 0.40 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de participer au Fonds d'Aide aux jeunes à hauteur de 0.40 € / habitant soit 120.00€ (0.40 € x 300 habitants)

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE